

Résolution portant sur les attaques politiques et législatives envers le mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions contre les politiques israéliennes envers le peuple palestinien

Résolution présentée par la Ligue des droits et libertés du Québec

Congrès de la FIDH de 2016

La FIDH, réunie en son 39^e Congrès :

RAPPELANT que la FIDH est une fédération regroupant 178 organisations membres destinée à défendre et à mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui agit pour promouvoir la démocratie et l'État de droit et qui œuvre à l'application effective universelle et indivisible des conventions, pactes et instruments internationaux de défense des droits humains;

RAPPELANT que la FIDH combat notamment, l'injustice, l'arbitraire, l'impunité, les crimes de guerre et les violations du droit humanitaire;

RAPPELANT les nombreuses et récurrentes violations du droit international par Israël de même que le non-respect systématique des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU relatif aux droits individuels et collectifs des Palestien-ne-s;

RAPPELANT que BDS est un mouvement international né d'un appel lancé par le peuple palestinien en 2005 pour demander le boycott, les sanctions et le retrait des investissements contre Israël jusqu'à ce qu'il applique le droit international et les principes des droits humains;

CONSIDÉRANT que de nombreux pays – France, États-Unis, Royaume-Uni, Canada – ont mis en place des mesures politiques et législatives visant à interdire et à criminaliser le mouvement BDS et que, sous les pressions du gouvernement israélien, d'autres pays sont en voie d'emprunter la même direction;

CONSIDÉRANT que l'appel citoyen au boycott d'un produit est reconnu comme relevant du libre jeu du débat politique qui se trouve au cœur même de la société démocratique; et que la répression de l'appel au boycott constitue une atteinte excessive à la liberté d'expression garantie dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;

APPELLE Israël à se conformer au droit international;

RECONNAIT la légitimité pour les citoyen-ne-s de tout pays, les groupes, les institutions et les pays eux-mêmes à recourir au moyen pacifique de Boycott, Désinvestissement et Sanction dans le but de faire pression et de susciter des changements de politiques considérées contraires aux droits humains fondamentaux comme ce fut le cas pour l'apartheid en Afrique du Sud;

DEMANDE aux gouvernements de pays qui ont adopté des mesures d'interdiction et de répression envers la campagne internationale BDS d'annuler ces mesures.